



Commissions Jeunes

Réunion du 27 septembre 2018 - PV N°4

COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. DEMARET Patrick - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

EXCUSE : M. BESSON Bernard

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 22/09/2018

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

Match N°20878421 U15 Brassage poule C TOCANE Ent - VALLEE ISLE Ent

Match N°20881252 U15 Brassage poule D BERGERAC PERIGORD 2 - PAYS DE MONTAIGNE

STATUTS ET REGLEMENTS

Match N°20881253 U15 Brassage poule D PAYS BEAUMONTOIS - MONTPON MENESPLET 2

Match N°20882944 U13 Brassage MONTPON MENESPLET - CREYSSE LEMBRAS

DIVERS

La commission précise, par rapport au PV N°1, qu'en U17 seul le premier de chaque poule monte à Noël en U17 R2 LFNA.

La commission regrette fortement le courrier envoyé par FOOTHISLECOLE à l'ensemble des clubs de la Dordogne concernant son match U13 contre RIBERAC.

Le club de FOOTHISLECOLE a accusé, sans aucune preuve, RIBERAC d'avoir fait jouer des U15. Cet écrit est intolérable pour les raisons suivantes :

- FOOTHISLECOLE pouvait, par l'intermédiaire de l'application « Footclubs Compagnon », vérifier les licences de RIBERAC le jour du match.
- Après un contrôle du District, il s'avère que l'ensemble des joueurs de RIBERAC sur la feuille de match étaient qualifiés.
- Certes, l'équipe de RIBERAC possède 2 grands joueurs par la taille mais parfaitement licenciés en U13.
- La commission regrette fortement cette accusation sans preuve et demande à l'ensemble des clubs de jeunes de la Dordogne de se respecter.
- En cas de doute, il existe des réserves et des commissions pour les examiner mais dans un état de droit comme la France il est interdit d'accuser des gens publiquement sans preuve.